

Mémoire de M. Fernand Gignac
Dossier Parc éolien MRC Pierre-De Saurel (PEPS)
Sorel-Tracy, le 17 juin 2014

Je dépose ce mémoire sans le présenter en séance publique

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le 20 mai 2014 en audience publique, il a été démontré que la MRC n'a jamais reçu le mandat de la population pour trouver d'autres sources de financement que les taxes. La MRC a quand même été de l'avant avec le projet éolien Pierre-De Saurel.

Depuis trois ans, lors des échanges avec la MRC et le conseil de ville de Sorel-Tracy, un **référendum** a été maintes fois demandé afin de confirmer l'acceptation du projet par la population. A chaque fois la réponse donnée était que la population était d'accord avec le projet.

Le 14 février 2012 (Les 2 Rives p. 10) Dans un article de Mme Racicot on peut y lire que le Conseil des maires de la MRC ne tiendra pas de référendum, comme le réclament MM. Piché, Gignac et Mandeville . De plus M. Gilles Salvas, préfet, mentionne et je le cite :

« ...Quatre-vingt-cinq personnes qui, après avoir étudié le projet, entendu les spécialistes et les arguments contre, ont appuyé ce dossier.

Pour moi ce n'est pas acceptable de refuser un référendum en s'appuyant seulement sur l'opinion de 85 citoyens quand la population de toute la MRC atteint 50,000 personnes..

A Sorel-Tracy, dans la résolution 13-04-193 (non-appui à un projet de résolution soumis par la MRC dans le dossier du parc éolien) on peut lire que la majorité du conseil de ville (quatre conseillers contre deux) ont voté contre la demande d'appui au projet éolien proposée par la MRC. Suite à ce vote, le maire Dauplaise a quand même été de l'avant, malgré le vote majoritaire de son conseil.

Même si le maire a tous les droits en tant que préfet suppléant à la MRC, il n'en reste pas moins qu'il a manqué de respect envers son conseil. De plus, en refusant catégoriquement de répondre aux questions touchant le projet éolien durant quatre ans, ce qui aurait informer adéquatement les gens par le biais de la télédiffusion des séances du conseil de ville, il a de nouveau démontré un manque de respect envers la population de Sorel-Tracy. .

A St-Ours dans la résolution 2012-12-305 (Appui à la MRC –projet parc éolien...) On peut lire que le vote a été demandé pour réitérer l'appui au projet du parc éolien et que 3 membres du conseil de ville ont voté pour et 2 membres contre. La résolution a été adoptée à la majorité.

A Sainte-Victoire- le 5 décembre 2012 - lors d'une assemblée du conseil- au sujet de l'appui au projet éolien de la MRC – un vote a été demandé. 3 conseillers ont voté pour et 3 contre. C'est la mairesse, Mme Solange Cournoyer, qui a tranché en faveur de l'appui.

Il y a donc plusieurs conseillers qui représentent les citoyens qui ont refusé d'appuyer « la demande d'appui au projet proposée par la MRC ».

Voici un contre rendu des différentes réunions d'information :

-St-Robert – 29 avril 2010 - environ 50 personnes - je n'y ai pas assisté.

-St-Ours- 26 mai 2011 - environ 250 personnes. Il s'agissait d'une **séance extraordinaire** convoquée par la ville concernant l'emprunt de 17 M\$ pour lequel une majorité de citoyens n'étaient pas d'accords. – aucune publicité faite à la grandeur de la MRC.- j'étais présent. Suite à cette réunion je peux affirmer que les six conseillers étaient contre, même s'il n'y a pas eu de vote.

-Sorel-Tracy -7 décembre 2011 –portes ouvertes – 102 personnes J'étais absent. J''étais en désaccord avec leur principe de répondre **individuellement** aux personnes. Nous étions en pleine période de préparation des Fêtes. 102 personnes sur un total de 35,000 on ne peut pas dire que ce fut un succès.

- Sorel-Tracy – 3 octobre 2012 -Salle JaniBer - environ 250 personnes. J'étais présent. Je peux dire qu'une grande partie de la période de questions a été monopolisée par des employés de la MRC qui venaient féliciter les responsables du projet. Cette situation a eu pour conséquence qu'ils ont levé l'assemblée avant que nous ayons eu le temps de poser toutes nos questions.

A mon avis ce n'est pas parce que les citoyens sont présents aux différentes réunions, qu'ils approuvent le projet, à moins qu'il y ait eu un vote officiel sur les lieux des assemblées, ce qui ne fut pas le cas. De plus, ces personnes ne représentaient pas plus que 8% de toute la population de la MRC.

Dans un article de Simon Couture (mercredi 9 janv. 2013) on peut y lire que *M. Gilles Salvas soutient que 99% de la population est derrière la MRC. ..*

Si on considère les faits précédents, on est loin du 99% en faveur, tel que mentionné par M. Salvas .

Choix de l'emplacement des éoliennes.

Nous n'avons jamais su sur quels critères la MRC s'est basée pour choisir les emplacements des éoliennes, et qui a décidé du choix final. Tout ce que nous savons c'est que M. Louis Joyal, maire de Yamaska en avait cinq sur sa terre et que maintenant il en aura quatre. Ca laisse supposer qu'il peut y avoir conflit d'intérêt concernant le processus pour le choix des emplacements.

Parlant d'emplacement, lors des audiences du BAPE, quelle fut ma surprise d'entendre une requête de M. Louis-Frédérique Joyal qui est venu demander au Commissaire, le déplacement de deux éoliennes sur sa terre.

A mon avis ce n'était pas la place pour négocier la disposition des éoliennes. Nous sommes en 2014, les éoliennes ont déjà été déplacées une fois, et voilà qu'on demande un deuxième déplacement qui occasionnerait des frais supplémentaires, certainement pas prévus qui nous entraineraient peut-être dans des dépassements de coûts dès le début du projet.

FINANCEMENT

Depuis les débuts, la rentabilité financière du projet n'a jamais été démontrée formellement aux citoyens de la MRC. De plus il semble qu'elle soit variable en fonction du responsable qui en discute.

Lors des audiences du BAPE, la MRC a affirmé qu'advenant des dépassements de coûts, il n'y avait pas de plafond de prévu pour les dépenses additionnelles et que ce sera au Conseil d'administration de décider s'il y a arrêt du projet. Pas de plafond prévu égale une augmentation du coût de financement. Nous pourrions alors nous retrouver avec une dette au-delà de nos moyens. A un certain moment les dépassements de coûts ne justifieront plus le montant des revenus.

Dans ce projet, la MRC a fait miroiter de l'argent à tout le monde en disant que l'Hydro-Québec s'engage à acheter toute l'électricité produite, mais l'électricité produite n'est pas garante de la rentabilité. Lors des audiences du BAPE, M. Scully de l'Hydro-Québec a été très clair en disant que l'Hydro-Québec ne garantit pas la rentabilité d'aucune façon. **Elle garantit l'achat de l'électricité produite.**

La MRC n'a pas le pouvoir de taxation et a emprunté 17 M\$ pour le projet seulement avec l'accord des maires qui eux n'ont pas consulté par voix référendaire leurs citoyens afin d'avoir leur approbation. Quelles astuces la MRC prendra-t-elle pour trouver le financement de 50 M\$ et ensuite nous mettre encore une fois devant le fait accompli. Dès le début M. Gilles Salvat disait que les institutions prendraient les éoliennes en garantie, M. Boisvert lui va leur **offrir** les éoliennes en garantie (réunion d'information du BAPE -23 avril 2014) Je ne peux pas croire que toute la population de la MRC puisse se retrouver avec une dette de 67 M\$ plus les intérêts sans qu'on puisse y faire quelque chose ?

Il est impensable que pour un projet d'une telle envergure on ait déjà dépensé près de 3 M\$ avant même d'avoir trouvé du financement et signé des ententes avec les banques. Le moindre petit contribuable ne construirait pas un solage de maison sans savoir s'il a le financement pour finir la maison. La MRC elle ne connaît même pas la base d'un projet; elle fait des trajets pour les routes, pour l'emplacement des éoliennes, réserve certaines terres, (dont les propriétaires ne veulent pas être connus) paye pour lesdites réservations, tout ça avant même d'avoir un endosseur pour la totalité de l'emprunt pour le projet. Comme on dit c'est mettre la charrue devant les bœufs.

Peut-on donner son aval à un projet improvisé?

Il est inconcevable que des maires aient accepté de signer un chèque en blanc en donnant leur accord pour un projet aussi mal structuré.

Habituellement les institutions financières ne prêtent pas si les responsables d'un projet n'ont pas déposé un certain pourcentage en mise de fonds pour démontrer le sérieux du projet. Le 17 M\$ déjà investi est de l'argent emprunté; donc tout le projet est financé à 100% avec aucun argent personnel d'investi. Ce sont donc tous les contribuables qui prennent les **hauts risques liés au projet éolien.**

Dans une brochure du gouvernement du Québec intitulée « La participation des municipalités aux projets d'éoliennes -Aspect financiers et autorisations requises pour un emprunt à long terme »

Page # 14 article 2.4.5.

On peut lire que le gouvernement du Québec met en garde les municipalités qui veulent se lancer dans les projets éoliens contre les risques liés à l'exploitation et à l'économie.

Les facteurs de risques mentionnés sont :

Facteur d'utilisation. Coût de l'investissement. Coûts d'exploitation. Indexation des prix de vente d'électricité. Coût de la dette. Proportion du coût du projet financée par la dette. Inflation des coûts d'exploitation.

Page 21 article 3.3.3 Charges fiscales moyennes.

« (...) .. Si les entrées de fonds tardaient à venir (...) la municipalité devrait donc taxer davantage ses contribuables pour être en mesure de faire face à ses obligations financières.(...) »

Page 13 article 2.4.3. Horizon d'investissement.

« (..) En effet, il peut s'écouler de nombreuses années avant que les sommes investies soient remboursées. Dans plusieurs cas, aucun dividende ne sera versé au cours des premières années (...).. Dans l'exemple présenté les flux financiers sont positifs après la deuxième année mais la municipalité ne récupère sa mise de fonds qu'après 19 ans. » .

Par son document le gouvernement provincial avise les municipalités de faire attention dans les projets éoliens. Est-ce que la MRC a expliqué en détail aux maires et à la population les pour et **les contre** liés à l'exploitation d'un projet éolien ? **J'en doute.**

Redevances aux cultivateurs

Lors des audiences du BAPE un autre point n'a pas été éclairci, celui des redevances aux cultivateurs et aux villes qui auront des éoliennes. Malgré les discussions sur le sujet, il n'y a pas eu de conclusion à savoir si les montants étaient garantis.

L'inquiétude majeure est que les cultivateurs vont recevoir **annuellement \$ 16,000 par éolienne** et que les villes hôtes recevront également le même montant annuellement (\$ 16,000) par éolienne et ce pendant 20 ans. Et si le projet ne rapporte pas, les montants ci-haut mentionnés seraient alors facturés aux villes participantes qui elles à leur tour factureraient les contribuables.

(réf. Règlement de la MRC # 227-13 Règlement fixant la participation des municipalité...)

Page 4 – article 6

« Les dépenses relatives au parc éolien communautaire sont payées en premier lieu à même les distributions versées par la société en commandite à la MRC. .

Dans l'éventualité où la société en commandite ne peut verser de distribution à la MRC cette dernière impose une quote-part aux municipalités participantes déterminée au prorata de la participation de chaque municipalité établie selon l'article 4 du présent règlement. »

D'après moi le règlement énoncé ci-haut vient en contradiction avec les déclarations faites par MM. Boisvert et Fafard au sujet des redevances. Ceux-ci disaient que s'il n'y avait pas de profits ou revenus, les cultivateurs et les villes ne recevraient pas d'annuités.

Depuis que je suis le dossier, (3 ans) j'ai toujours entendu que les cultivateurs et les villes hôtes **étaient assurés de recevoir des annuités et ce pour les 20 ans à venir.**

Vu la confusion, je crois nécessaire que le BAPE ait des éclaircissements à ce sujet.

LES VENTS

Il a été confirmé par M. Fafard (article Sorel-Tracy Express 29 nov. 2011) que l'endroit choisi n'est pas nécessairement venteux. Déjà à cette date il était impossible d'obtenir copie détaillée du rapport officiel sur les vents. Fait à noter qu'un seul rapport vient d'être publié en 2014. Un peu tard pour en prendre connaissance.

De plus, selon l'Atlas Canadien d'énergie éolienne, la vallée du St-Laurent se trouve dans une zone de vent allant de faible à très faible, ce qui fait dire que le vent sera peut-être insuffisant pour faire tourner les pales des éoliennes.

Dans le résumé technique (analyse énergétique du parc éolien rédigé par GL Garrad Hassan Canada Inc. À la page 7 on peut y lire : « il y a donc une probabilité de 50% que la production moyenne d'énergie puisse être inférieure (ou supérieure) à la valeur donnée, même lorsque considéré sur de très longues périodes. Donc la rentabilité du projet est questionnable.

L'annonceur (volume 11 # 18 du 4 au 18 décembre 2013) »

Dans un article M. Jean-Pierre Salvas, un des membre du Conseil d'administration du Parc éolien mentionne et je cite : « En passant de 80 à 100 mètres pour la hauteur des mâts, on augmente la **probabilité** qu'il y ait du vent pour alimenter les éoliennes ».

Il est clair qu'on veut augmenter la hauteur des mâts pour trouver du vent.

La MRC s'apprête à installer un nouveau mât d'une valeur de \$345,000 à 100 mètres, et ce, avant même que le Conseil des Ministres ait rendu sa décision, alléguant qu'elle ne peut attendre plus tard, puisque ce mat doit être en fonction au moins un an avant la date d'entrée en service du parc éolien.. Je trouve inconcevable que la MRC puisse continuer à dépenser sans savoir si le projet sera accepté.

CPTAQ.

Les éoliennes seront érigées sur des terres agricoles alors que l'on sait que celles-ci représentent moins de 2% du territoire du Québec et que cet héritage mérite d'être conservé pour les générations futures. De plus, je doute que les portions utilisées pour ériger les éoliennes soient compensées par une superficie équivalente.

Je crois la décision de la CPTAQ d'autoriser les éoliennes sur les meilleures terres arables lui fera perdre son autorité morale et légale qu'elle possède en matière d'aménagement du territoire québécois. Une telle situation va ouvrir la porte à toutes les intrusions incompatibles avec la mission première que s'est donnée la CPTAQ.

Le bruit

Le 23 avril 2014 lors de la rencontre d'information du BAPE plusieurs chiffres nous ont été fournis par la MRC sur le nombre de décibels que les éoliennes peuvent produire. Beaucoup de chiffres qui pour certains citoyens ne veulent rien dire même après certaines comparaisons. Les vraies données nous seront dévoilées le jour où les éoliennes tourneront, mais il sera trop tard pour ceux qui auront à subir les effets du bruit, et ce pendant 20 ans. .

Ces résidents se sont installés en toute quiétude, sans contraintes. Ils sont arrivés en premier, ce n'est pas comme si les éoliennes étaient déjà installées. Ca serait différent. Ils n'ont pas à subir ces inconvénients, d'autant plus qu'ils n'en retireront aucun bénéfices monétaires. Par contre ils continueront à payer leurs taxes comme tous ceux qui ne seront jamais incommodés par les bruits d'éoliennes.

Nous sommes en 2014, le droit à la tranquillité n'est pas un privilège mais bien un droit acquis. C'est injuste d'imposer un tel projet à tous ces résidents qui ne l'ont pas demandé.

Cette situation est socialement inacceptable.

OISEAUX MIGRATEURS

Selon les relevés de la MRC sur le site des éoliennes, il y a 90,000 oiseaux dont 33% qui volent entre 30 et 160 m., soit dans le rayon d'action des éoliennes. Au printemps, suite à une visite de différents lieux à différents moments, j'ai pu observer des **nuages** d'oies blanches et d'outardes qui volaient au-dessus du futur site des éoliennes. De plus un tapis d'oiseaux qui recouvrait les champs à perte de vue me laisse croire que la MRC a **sous-estimé** les effectifs des oiseaux migratoires. Nous sommes le 6 juin 2014, et au moment où j'écris ces quelques lignes SURPRISE voilà que j'entends passer une grosse volée d'outardes au-dessus de chez moi. Nous sommes en juin. Est-il possible que la période d'immigration se prolonge sur une période de six mois ? Si c'est le cas, la menace sera accrue pour les oiseaux qui empruntent ce corridor migratoire. Suite à de nombreux reportages à travers le monde et en faisant référence aux deux articles qui suivent, il est clairement démontré que les éoliennes sont des machines meurtrières pour les oiseaux.

Le 15 mai 2013 (Journal de Mtl. –Mme Nathalie Elgrably-Levy –économiste
Institut Économique de Mtl.)

« La construction et l'entretien de parcs éoliens provoquent le déplacement d'espèces animales incommodées par le bruit, les vibrations et la fréquentation humaine. De plus, les turbines sont maintenant vues comme des machines létales pour l'avifaune. En Espagne, par exemple, les éoliennes tuent chaque année de 6 à 18 millions d'oiseaux, soit 333 à 1000 oiseaux par turbine. En Suède, on estime que chaque turbine cause environ 895 morts d'oiseaux annuellement.... »

Le 27 septembre 2013 (Le Peuple . Jacques D'Éville) Dans l'article on peut y lire qu'aux Etats-Unis (Californie et Hawai) dans un « Wind Farms » un dilemme s'est présenté. Il a fallu arrêter les éoliennes quatre mois par an, car elles décimaient des milliers d'oiseaux migratoires. Un des sites d'éoliennes a recensé plus de 10,000 oiseaux tués sur une année. Suite à cette hécatombe, les gouvernements ont décidé de tout arrêter.

Faut-il risquer la perte de vie de milliers d'oiseaux migratoires avec un projet éolien qui s'avère inutile, surtout que l'Hydro-Québec nage déjà dans des surplus d'électricité?

DÉMANTÈLEMENT

Le 14 février 2012 (Les 2 Rives) Dans un article de Mme Racicot M. Gilles Salvas déclare :
« ...De plus, le 60 M\$ inclut les frais de démantèlement dans 20 ans, qu'on a estimés à 7.6 millions. »

Si les éoliennes ne sont pas rentables et que l'argent prévu pour le démantèlement n'est pas disponible, les municipalités n'auront pas plus les moyens financiers de les démanteler surtout que les coûts sont imprévisibles. Pas d'argent, pas de démantèlement. Le processus de construction étant le même que pour le démantèlement, ce qui veut dire, refaire les chemins d'accès et ensuite les ramener à l'état original, nous pourrions nous retrouver avec un cimetière d'éoliennes au centre d'un paysage pittoresque complètement défait. Pollution visuelle..

Faudrait pas oublier que la première éolienne démantelée fut celle placée sur le toit de l'édifice de la MRC et ce, seulement après quelques années d'utilisation. Surprise, ça n'a pas fonctionné. Pourtant je suis certain qu'on a vendu l'idée qu'il y avait beaucoup de vent sur ce toit. Combien de personnes sont au courant de ce fait. La MRC ne l'a pas crié sur les toits.

Ce sont les contribuables qui ont payé pour cette expérience ratée, approuvée par le conseil des maires de la MRC, le même conseil qui aujourd'hui veut nous vendre un projet éolien inutile De 67 M\$.

TRANSPARENCE & CONTRADICTIONS

Transparence

Avant de mettre le projet en marche je pense que la MRC n'a même pas jugé bon de rencontrer **individuellement** chacun des propriétaires des maisons environnantes (rangs St-Thomas, Thiersant et St-Louis et la route 235) afin de les aviser de l'intention d'installer un parc éolien et de leur fournir toute l'information nécessaire.

Même lors des séances d'information il n'a jamais été question des **inconvenients dûs au transport** durant la phase de construction. Plus ou moins de 10,000 camions de toutes sortes seront nécessaires à la construction du parc éolien. Ces mastodontes emprunteront les routes # 132 et # 235, ce qui occasionnera sûrement de mauvaises surprises aux résidents situés sur le parcours utilisé. Pensons aux bruits, aux vibrations, à la poussière sans oublier les dommages qui pourront être causés aux routes et aux propriétés dû aux nombreux passages aller-retour des camions lourds. De plus, depuis plusieurs années la région de Yamaska est reconnue comme étant propice aux nombreux glissements de terrains, ce qui n'est pas pour rassurer la population. Souvenons-nous d'un glissement de terrain à St-Aimé, le 22 avril dernier, ainsi que de la mort de M. Réal Nadeau, emporté par un affaissement de la route le long de la rivière à Yamaska. Suite à ces accidents, je me demande si la route pourra supporter autant de camions lourds sans mettre la vie des gens qui demeurent en bordure de la route en danger.

Le 12 octobre 2011 Suite à une demande faite à la MRC, j'ai reçu copie des contrats signés entre la MRC et les cultivateurs. Certains noms avaient été masqués. Sur cinq contrats le seul nom identifié était celui de M. Louis Joyal. L'excuse voulant que la MRC doive protéger les renseignements personnels contenus aux contrats ne devrait pas s'appliquer vu que c'est un projet public financé avec nos taxes.

Voir Annexe # 1 = Copie de deux contrats sur cinq, Yamaska et St-Aimé.

n.b. impossible de joindre le dossier dans sa totalité.

Le 12 septembre 2013. La même situation s'est produite lorsque j'ai reçu, une copie d'un rapport qui couvrait les dépenses du parc éolien depuis le début jusqu'au 14 août 2013. A ma grande surprise, j'ai constaté qu'il y avait 15 factures payées dont les noms étaient masqués; en plus il y avait des factures sans numéros. .

Pour un dossier public il n'est pas acceptable que des montants soient déboursés à des personnes ou des compagnies qui ne veulent pas être identifiées. Cette situation me porte à croire que ces personnes ou compagnies sont peut-être en conflit d'intérêt.

Voici les dates, les numéros de factures ainsi que les montants payés de ces 15 noms masqués :

8 mars 2010	# facture inconnu	\$ 1,450.00
25 février 2010	# facture inconnu	\$ 1,925.00
22 septembre 2011	# facture inconnu	\$ 350.00
22 septembre 2011	# facture inconnu	\$ 350.00
19 octobre 2012	# 11	\$ 60.00
4 octobre 2012	# 012-7	\$ 1,200.00
4 octobre 2012	# 41012	\$ 100.00
3 juillet 2012	# facture inconnu	\$ 350.00
3 juillet 2012	# facture inconnu	\$ 350.00
12 avril 2012	# VA-010	\$ 1,768.68
8 avril 2012	# MRC/CF 01/12	\$ 1,725.00
4 avril 2012	# 116	\$ 1,900.00
3 juillet 2013	# facture inconnu	\$ 350.00
3 juillet 2013	# facture inconnu	\$ 350.00
1 ^{er} mai 2013	# 28	\$ 1,065.90

TOTAL : \$ 13,294.58

Qui sont ces inconnus qui ne veulent pas être connus ? Qui sont ces voisins qui profitent de nos biens? Nous sommes loin du 100% de transparence. Cela annonce mal pour les années à venir. Si nous n'avons pas de réponse pour des petits montants, qu'est ce que ça sera pour des gros montants? J'ose même pas y penser.

Voir Annexe # 2- La liste complète des factures payées.

Récemment, entre le 16 décembre 2013 et le 30 mars 2014, j'ai fait parvenir sept demandes d'information par courriel, soit au maire de Sorel-Tracy, M. Péloquin, soit au président du C.A. M. Benoit Lefebvre. A ce jour, je n'ai reçu aucune réponse. Depuis le début de ce projet, je sens que tout a été mis en œuvre pour **éviter** de répondre à quelque question que ce soit. Quand j'entends les porte-parole et les maires qui se disent prêts à répondre au questionnement de la population en invitant celle-ci à leur écrire, je ne peux que me révolter.

J'ai de moins en moins confiance en nos élus. Ils promettent de nous écouter, mais c'est souvent sans résultat probant. Plus ils veulent qu'on soit rassurés, plus c'est inquiétant. Tout est joué d'avance.

Contradictions

Le 14 février 2012 (Les 2 Rives) Dans un article de Mme Racicot –Pas de referendum sur le projet éolien – M. Gilles Salvas, préfet, déclare et je cite : « La MRC empruntera 17 M\$. Le reste sera financé par des institutions financières qui **prendront les éoliennes en garantie**. Comme elles le font quand on prend une hypothèque. »

Le 23 avril 2014, lors de la soirée d'information organisée par le BAPE, M. Denis Boisvert n'a pas pu confirmer comme quoi les institutions financières prendront les éoliennes en garantie. Je le cite : «l'approche préconisée dans le temps, au moment où on se parle **c'est de leur offrir en garantie les éoliennes...** ».

Deux versions

Le 3 mars 2014, lors d'une séance publique du conseil de ville de Sorel-Tracy, le maire Serge Péloquin a affirmé et je le cite : « **l'Hydro-Québec dans le moment nous propose un contrat ouisque une rentabilité assurée...Alors c'est comme ça...** »

Audience publique -20-21 mai 2014).

Cette affirmation contredit clairement la déclaration de M. Scully de Hydro-Québec qui garantit l'achat de l'électricité produite mais pas la rentabilité.

Deux versions

Le 6 septembre 2011

Lors de la séance publique du conseil de ville de Sorel-Tracy, le maire Dauplaise qui était également **président du C.A. du parc éolien** a affirmé que la ville recevrait \$600,000.00 par année du projet éolien.

Sur les ondes de C.J.S.O de Sorel-Tracy, Le préfet de la MRC M. Gilles Salvas déclarait que la Ville de Sorel-Tracy recevrait 1M \$ par année durant 20 ans.

Deux versions

Le 9 janvier 2013 – (Simon Coutu –Blogues. Radio-Canada.ca/) M. Gilles Salvas mentionne que chaque cultivateur qui accueillera une éolienne recevra \$6,000 par année, soit 2.7% des revenus bruts du parc.

Audiences publiques 20-21 mai 2014. Pour répondre à une question d'un intervenant sur le sujet, M. Denis Boisvert confirme que le montant des redevances accordé à chaque cultivateur est de 2.7% des revenus bruts, ce qui donne \$16,000 par éolienne, pour les cultivateurs,

Deux versions

Le 3 mai 2010 -Dans la résolution 10-05-233 du conseil de ville de Sorel-Tracy, on mentionne :
« considérant que le gouvernement a augmenté à 12.7 ¢ kw/h le prix qu'il est disposé à payer pour acheter l'électricité produite dans ces parcs... »

Dans presque tous les documents, contrat d'Hydro-Québec, articles de journaux, entrevues, publicité, etc.....on parle d'un taux de 12.5 ¢ kw/h

Deux versions

Le mardi 2 octobre 2012 (Journal Les 2 Rives) Dans une entrevue accordée à Mme Racicot et dont le titre est : « Le maire Réjean Dauplaise songe à retirer son appui »

Lors de cette entrevue, le maire Dauplaise , président du C.A du parc éolien Pierre-De Saurel, parle de ses interrogations au sujet du projet. Il se dit curieux de savoir quelles sont les données sur les vents, il s'interroge sur le fait que des conseillers hésitent à donner leur accord vu qu'ils attendent depuis un bon moment des réponses à leurs questions.

Un autre point qui le chicote est le montant des redevances de \$ 16,000 par éolienne...Il trouve que c'est beaucoup plus que ce qui est payé ailleurs...et que bien sûr ça fait l'affaire des municipalités qui auront des éoliennes chez elles mais que ce seront toutes les autres qui seront pénalisées. Mais ça il se fait dire que ce n'est pas discutable. Il ajoute qu'il souhaiterait qu'on rouvre la discussion sur cette question.

Même le 2 octobre 2012 le maire, président du C.A. n'était pas encore au courant des données sur les vents.

Le lendemain, lors d'une réunion d'information à la salle JaniBer, le maire Dauplaise **réitère soudainement** son appui au projet. Que s'est-il passé durant ces 24 hres ? Qui a-t-il rencontré?

Si je considère tous les faits relatés ci-haut, je ne peux que me poser de sérieuses questions sur la transparence et la crédibilité de ce projet.

LOI D'ACCÈS A L'INFORMATION

Lors des audiences du BAPE, et suite à une question d'un intervenant au sujet de la Loi d'Accès à l'information, il n'a pas été clairement confirmé que le projet éolien serait assujéti à cette Loi.

Pour les années à venir, je ne sais pas comment nous allons faire pour obtenir des renseignements et des documents étant donné la complexité de la structure du projet éolien, c'est-à-dire la MRC, le commandité, le commanditaire, la Société en commandite, le Conseil d'administration du parc éolien, les maires des villes, etc...On s'y perd! On ne sait plus à qui on devra s'adresser.

Depuis plus de trois ans l'ex maire M. Dauplaise ainsi que le maire actuel, M. Péroquin, tour à tour membre du conseil d'administration du parc éolien, n'ont pas répondu à nos questions. **Pourquoi?** Le maire Dauplaise nous référerait continuellement à la MRC; le maire Péroquin nous disait qu'il fallait adresser nos demandes au président du C.A. M .Benoit Lefebvre, le C.A. qui soit-dit en passant n'est peut-être pas assujéti à la Loi d'Accès. Serons-nous obligés de passer par un **avocat** pour obtenir une réponse à une demande d'information ou de document?

C'est très frustrant pour nous contribuables qui endossons les risques d'un tel projet avec l'argent de nos taxes de savoir qu'il sera presque impossible d'obtenir de l'information sur les revenus ou les dépenses de ce projet et ce, pour les 20 ans à venir.

Cette situation est inacceptable.

ASSURANCES

Le contrat de l'Hydro-Québec en page 43 article # 26

26.1 Exigences générales

Le **Fournisseur** s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur, à ses frais, chacune des polices d'assurance mentionnées ci-après, à partir du moment prévu par chacune de ces polices d'assurance et par la suite, pendant toute la durée du contrat. Les franchises qui sont imposées par le ou les assureurs sont à la charge du **Fournisseur**.

26.2 Assurance tous risques

Une assurance tous risques, en vigueur à partir du début de la construction du parc éolien, qui couvre le parc éolien et tous les équipements qui y sont intégrés, pour un montant équivalant à au moins 90% de leur pleine valeur de remplacement. Cette assurance est de type tous risques et couvre notamment les risques suivants :

- a) L'incendie, la foudre, le verglas et l'explosion;
- b) Les risques garantis par l'avenant d'extension, acte de vandalisme et acte malveillant;
- c) Le tremblement de terre et l'effondrement;
- d) Le bris de machines, qui couvre les divers équipements mécaniques et électriques qui font partie du parc éolien, dont notamment les éoliennes et les transformateurs de puissance.

Comme nous pouvons le constater **les pertes de revenus** dû aux bris ne sont pas couverts par aucune assurance. Les oiseaux migratoires peuvent également occasionnés un arrêt des éoliennes pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre mois ..ou plus .

Tout ce qui pourrait arrêter les éoliennes pour un certain temps mettrait sérieusement en péril la rentabilité du projet.. Les revenus n'étant pas au rendez-vous pendant cette période, il en reviendra aux contribuables de rembourser à même leurs taxes le capital et les intérêts sur les millions empruntés. . Etant déjà surtaxés par tous les gouvernements, comment feront ces mêmes contribuables pour survivre à une telle situation?

C'est **inacceptable** de la part de la MRC de prendre le risque de placer les contribuables face a une situation qu'ils n'ont pas demandée.

CONSIDÉRANT

- La non- acceptabilité sociale
- Le manque de consultation publique par voie référendaire
- Que les contribuables ont été mis devant un fait accompli
- Que le Québec est en surplus d'électricité pour des années à venir
- L'insuffisance des vents
- Les risques encourus par les oiseaux migratoires
- Que le site est appelé à devenir un cimetière d'éoliennes
- Que ce sera la fin de la paix sociale (problèmes de santé, bruits, etc..)
- La destruction du paysage
- Que les sols sont instables dans la région de Yamaska
- La perte de la valeur des propriétés environnantes
- Les risques financiers importants (67 M\$)
- Que la rentabilité financière n'a jamais été démontrée aux citoyens de la MRC
- Que le financement en sa totalité n'a pas encore été obtenu et que les contrats ne sont pas signés.

- Que les taux d'intérêts peuvent varier à la hausse à tous les cinq ans.
- Les risques de dépassements de coûts.
- Le manque total de transparence
- Le nom de l'instigateur du projet inconnu
- Les noms des cultivateurs inconnus à l'exception de M. Louis Joyal
- Que des factures ont été payées à des inconnus
- Que l'ex maire et le maire actuel de Sorel-Tracy n'ont pas profité de la tribune télévisuelle pour informer adéquatement la population
- La possibilité d'avoir un recours collectif.
- La perte de confiance dans nos élus municipaux.

Pour toutes ces raisons, et pour tout ce qui précède je suis contre ce projet éolien.

Avant de terminer permettez-moi une dernière citation : .

Le 13 décembre 2011 (Les 2 Rives « Louise Grégoire-Racicot.)

On peu y lire : Le préfet Gilles Salvas a répété que le projet **s'autofinancera** grâce aux revenus garantis par Hydro-Québec par un contrat de 20 ans indexé annuellement.

21 mai 2014 (Lors de l'audience du BAPE)

M. Fernand Gignac

Est-ce que Hydro-Québec garantit la rentabilité du projet?

M. le Président

Je vais poser la question à M. Scully

M. Scully

M. Le président, Hydro-Québec ne garantit pas la rentabilité du projet, ce n'est pas son rôle. Son rôle c'est d'acheter l'électricité provenant du promoteur.

M. Le Président

Dans le fond, ce que vous garantissez c'est l'achat ?

M. Scully

C'est l'achat.

M. Le président

C'est pas la rentabilité

M. Scully

Oui.

CONCLUSION

Je ne peux pas accepter que les maires se soient donné un mandat pour trouver d'autres sources de financement que les taxes sans nous avoir consultés au préalable. Les maires n'ont en aucun temps le droit de **risquer** l'argent de nos taxes.

Nous sommes en 2014, respectons la démocratie et évitons à tout prix de mettre en péril notre qualité de vie, nos paysages magnifiques ainsi que la survie de la faune avec un projet éolien qui se veut inutile vu que l'Hydro-Québec nage déjà dans les surplus d'électricité et que le vent ne sera pas au rendez-vous.

Les seuls qui peuvent vanter le projet éolien Pierre-De Saurel sont les propriétaires des terres qui recevront des éoliennes ainsi que les villes de Yamaska, St-Aimé et St-Robert. . Ce sont eux les seuls gagnants qui sont assurés de recevoir des redevances. Quant à tous les autres citoyens de la MRC ils seront pris en otage pour les 20 prochaines années!

M. le Commissaire, je viens de vous énumérer dans ce mémoire un ensemble de faits qui prouvent que le projet nous a été imposé et qu'il est basé sur de fausses représentations.

M. le Commissaire vous avez trois choix devant vous :

1. Vous donnez votre aval au projet, et tous les contribuables vont en subir les inconvénients. (financement, endettement, bruits, détérioration du paysage, pollution (cimetière d'éoliennes)).
2. Vous rejetez le projet et tout le monde est heureux comme avant, la vie est belle et personne n'en veut à personne. Toute la nature et même les oies et les outardes vous disent déjà merci.
3. Vous recommandez de tenir un référendum afin que la majorité puisse se prononcer pour ou contre ce projet.

Merci M. Le Commissaire

FERNAND GIGNAC
Sorel-Tracy

ANNEXE 1

MÉMOIRE DE FERNAND GIGNAC

PROJET

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL

COMMISSAIRE" M. GIGNAC

u
H

OCTROI D'OPTION intervenu à Yamaska, province de Québec, le

ENTRE : **MRC DE PIERRE-DE SAUREL**
(le - Titulaire -)

ET : **FERME GENLOUIS INC.**
(le - Propriétaire - ou - Auteur de l'option -)

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT, À SAVOIR :

1. DÉFINITION DU PROJET

Le Parc éolien Pierre-De Saurel

La MRC de Pierre-De Saurel, à l'affût de nouvelles sources de revenus, a procédé depuis 2008 à différentes études d'exploration en matière de développement d'énergies nouvelles pouvant apporter des retombées économiques régionales.

Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres intitulé « Électricité produite à partir d'éoliennes totalisant 500 MW, dont un bloc de 250 MW issu de projets communautaires ». Chaque communauté peut présenter une offre d'un maximum de 25 MW.

Après une étude préliminaire, le 14 avril 2010, le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a donné son aval afin de présenter une offre à Hydro-Québec Distribution. Cette offre comprendra une douzaine d'éoliennes qui seront situées dans les municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska. La MRC a décidé d'aller de l'avant en prenant en charge elle-même ce projet dans ces municipalités, où les gisements de vents sont les plus importants du territoire.

Emplacements prévus des éoliennes dans l'offre de la MRC :

Yamaska :	5 éoliennes
Saint-Robert :	4 éoliennes
Saint-Aimé :	3 éoliennes

2. OPTION D'ACQUÉRIR UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE

Par les présentes, l'Auteur de l'option octroie au Titulaire une option exclusive visant l'acquisition d'un droit de propriété superficière sur une partie de la propriété décrite ci-après, au prix et selon les conditions énoncées ci-après (l' « Option »).

1

DESCRIPTION CADASTRALE DE LA PROPRIÉTÉ

Un ou plusieurs emplacement(s) d'une superficie à être déterminée lors des opérations d'arpentage devant être effectuées lors de la levée de l'Option, aux frais du Titulaire, faisant partie de ou des immeuble(s) suivant(s) :

Municipalité de Yamaska :

Infrastructure	N° lot	Matricule	Superficie (ha)	Remarques
câble souterrain			62,18	
câble souterrain			0	
câble souterrain			0	
câble souterrain			0	
PS-06 et 07			0	
câble souterrain			0	
câble souterrain			45,05	
câble ou alternative			0	
câble souterrain			0	
câble souterrain			45,11	
câble souterrain			0	
câble souterrain			0	
câble souterrain			0	
câble souterrain			42,46	
câble souterrain			0	
câble souterrain			0	

(le tout étant ci-après appelé la « Propriété »).

Municipalité de Saint Robert :

Infrastructure	N° lot	Matricule	Superficie (ha)	Remarques
PS-05			3,49	
PS-04			31,04	
alternative PS-04			0	
alternative PS-04			0	
alternative PS-04			0	

(le tout étant ci-après appelé la « Propriété »).

2

22. CONSENTEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le signataire de l'Auteur de l'option, Ferme Genlouts Inc. (l'entreprise propriétaire), est dûment autorisé par résolution du conseil d'administration de l'entreprise désignée. La résolution est annexée à la présente.

FAIT A Ximérisbo, le 25^e jour du mois de juin 2010

Titulaire : MRC DE PIERRE-DE SAUREL	
Par : <u><i>Denis Boisvert</i></u> Denis Boisvert, Directeur général et secrétaire-trésorier, dûment autorisé	Date : <u>23 juin 2010</u>

Auteur de l'option : FERME GENLOUIS INC.	
Par : <u>[REDACTED]</u>	Date : <u>25 juin 2010</u>

Levée de l'Option par le Titulaire	
MRC de PIERRE-DE SAUREL	
Par : _____ Denis Boisvert, Directeur général et secrétaire-trésorier, dûment autorisé	Date : _____

10

10

OCTROI D'OPTION intervenu à Saint Aimé province de Québec,
le 1^{er} juillet 2010.

ENTRE : **MRC DE PIERRE-DE SAUREL**
(le -Titulaire -)

ET : **[REDACTED]**
(Société en norme collective)
Propriété de **[REDACTED]**
(le - Propriétaire - ou - Auteur de l'option -)

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT, À SAVOIR :

1. DÉFINITION DU PROJET

Le Parc éolien Pierre-De Saurel

La MRC de Pierre-De Saurel, à l'affût de nouvelles sources de revenus, a procédé depuis 2008 à différentes études d'exploration en matière de développement d'énergies nouvelles pouvant apporter des retombées économiques régionales.

Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres intitulé « Électricité produite à partir d'éoliennes totalisant 500 MW, dont un bloc de 250 MW issu de projets communautaires ». Chaque communauté peut présenter une offre d'un maximum de 25 MW.

Après une étude préliminaire, le 14 avril 2010, le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a donné son aval afin de présenter une offre à Hydro-Québec Distribution. Cette offre comprendra une douzaine d'éoliennes qui seront situées dans les municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska. La MRC a décidé d'aller de l'avant en prenant en charge elle-même ce projet dans ces municipalités, où les gisements de vents sont les plus importants du territoire.

Emplacements prévus des éoliennes dans l'offre de la MRC :

Yamaska :	5 éoliennes
Saint-Robert :	4 éoliennes
Saint-Aimé :	3 éoliennes

2. OPTION D'ACQUÉRIR UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE

Par les présentes, l'Auteur de l'option octroie au Titulaire une option exclusive visant l'acquisition d'un droit de propriété superficielle sur une partie de la propriété décrite ci-après, au prix et selon les conditions énoncées ci-après (l' « Option »).

11
A-1

DESCRIPTION CADASTRALE DE LA PROPRIÉTÉ

Un ou plusieurs emplacement(s) d'une superficie à être déterminée lors des opérations d'arpentage devant être effectuées lors de la levée de l'Option, aux frais du Titulaire, faisant partie de ou des immeuble(s) suivant(s) :

Municipalité de Saint-Aimé :

Infrastructure	N° lot	Matricule	Superficie (ha)	Remarques
PS-12	[REDACTED]	[REDACTED]	28,48	[REDACTED]
Chemin + câble	[REDACTED]	[REDACTED]	0	[REDACTED]

(le tout étant ci-après appelé la « Propriété »)

3. DURÉE DE L'OPTION EXCLUSIVE

Sous réserve du renouvellement ci-après stipulé, l'Option est octroyée exclusivement en faveur du Titulaire et pour une période de un an (12 mois) débutant à la date de signature des présentes et prenant fin automatiquement à 18 heures le 2 juillet 2011.

Cette Option exclusive sera automatiquement renouvelée aux mêmes conditions et pour une période supplémentaire de un an (12 mois), à moins que le Titulaire n'envoie au Propriétaire, de la façon prévue à l'article 4 au moins trente (30) jours avant la date d'expiration mentionnée ci-dessus, un avis indiquant que l'Option expire à la date d'expiration.

La durée totale de l'Option, incluant le renouvellement, ne pourra toutefois excéder une période de 60 mois (5 ans) sauf si le Titulaire est signataire d'un contrat d'approvisionnement d'électricité avec Hydro-Québec et qu'une durée additionnelle est nécessaire en vertu de ce contrat.

Si le Titulaire ne lève pas l'Option dans les délais impartis, celle-ci devient nulle et sans effet.

Dans l'éventualité où l'Option n'est pas exclusive, les articles 2, 3 et 12 des présentes seront modifiés en conséquence.

4. LEVÉE DE L'OPTION PAR LE TITULAIRE

Le titulaire doit lever l'Option en signant à l'endroit prévu aux présentes et en remettant l'original en main propre au Propriétaire ou en le lui faisant parvenir par courrier recommandé à son adresse résidentielle mentionnée ci-après :

Monsieur [REDACTED]

12

A-2

- La piste d'accès à construire entre le [redacted] et l'aire de l'éolienne [redacted] est assujettie aux compensations prévues (C₃) à l'article 5.2.3 de l'annexe 9.

FAIT À St-Amand, le 1^{er} jour du mois de juillet 2010

Titulaire :
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
Par : Denis Boisvert Date : 30 juin 2010
Denis Boisvert,
Directeur général et secrétaire-trésorier, dûment autorisé

Auteur de l'option :
[redacted]
Dûment représenté
Par : [redacted] Date : 1^{er} juillet 2010
Par : [redacted] Date : 1^{er} juillet 2010

Levée de l'Option par le Titulaire
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
Par : _____ Date : _____
Denis Boisvert,
Directeur général et secrétaire-trésorier, dûment autorisé

13

A-3

**Parc éolien Pierre-Dé Saurel Investissements
(dépenses) année 2013**

Date	Facture Numéro	Fournisseur	Montants
2013-01-15	406	Marcel Fafard, ingénieur	5 640,29 \$
2013-01-19	002357	Activa Environnement	3 964,60 \$
2013-01-24		Ministre des finances	1 096,00 \$
2013-01-31	2966320	Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.	4 038,00 \$
2013-02-15	414	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2013-02-25	802962	Excavation Léveillée inc.	150,00 \$
2013-02-28	13-958	Idéa Communications	510,00 \$
2013-03-12	2405	Activa Environnement	1 134,00 \$
2013-03-13	2972179	Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.	312,61 \$
2013-03-15	853285	Chapdelaine assurances et services financiers	4519,00 \$
2013-03-15	421	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2013-03-25	96991	Dufresne Hébert Comeau avocats	1 815,75 \$
2013-03-26	900063198	Dessau	84 636,25 \$
2013-03-31	2516	Activa Environnement	280,00 \$
2013-03-31	MRC-201301	MRC de Pierre-Dé Saurel	37,51 \$
2013-04-02	20200013177185	Direction du registraire des entreprises	50,00 \$
2013-04-12	97413	Dufresne Hébert Comeau avocats	816,63 \$
2013-04-15	425	MPA Concept	75,00 \$
2013-04-15	431	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2013-04-15	1304-01	Nadeau Conseil International	10000,00 \$
2013-04-16	41206	Cournoyer Communication marketing	125,00 \$
2013-04-19	41215	Cournoyer Communication marketing	110,00 \$
2013-04-27	ST003345	Médias Transcontinental S.E.N.C.	800,00 \$
2013-04-29	STM1419	Les productions Kapricom	300,00 \$
2013-04-30	OR00089802	Corporation Sun Média	1 081,20 \$
2013-05-01	28		1 065,90 \$
2013-05-01	433	Marcel Fafard, ingénieur	1 037,61 \$
2013-05-03	859454	Chapdelaine assurances et services financiers	3343,00 \$
2013-05-10	41297	Cournoyer Communication marketing	1 295,00 \$
2013-05-15	441	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2013-05-17	OR00095832	Corporation Sun Média	306,00 \$
2013-05-22	L/C S500792 D	Caisse Centrale Desjardins	1 230,00 \$
2013-05-22	L/C S500842 D	Caisse Centrale Desjardins	500,00 \$
2013-05-25	ST003554	Médias Transcontinental S.E.N.C.	356,00 \$
2013-05-27	900070765-A	Dessau	119404,30 \$
2013-05-27	492856	Ferme Genlouis	2000,00 \$
2013-05-27	492857	Ferme Genlouis	629,97 \$
2013-05-28	52565	Imprimerie Emond & Pelletier	187,90 \$
2013-06-03	450	Marcel Fafard, ingénieur	5 170,67 \$
2013-06-03	20130603	Ministre des finances	26297,00 \$
2013-06-13	98475	Dufresne Hébert Comeau avocats	133,15 \$
2013-06-13	98476	Dufresne Hébert Comeau avocats	2656,50 \$
2013-06-15	455	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2013-06-15	ST003699	Médias Transcontinental S.E.N.C.	650,00 \$
2013-06-20	2593	Activa Environnement	3585,75 \$

2013-07-02	CAI/002240	GL Garrad Hassan	38960,00	\$
2013-07-03		Ferme André Nadeau enr.	350,00	\$
2013-07-03		Ferme Genlouis inc.	350,00	\$
2013-07-03			350,00	\$
2013-07-03		Les fermes M.L. Salvat SENC	350,00	\$
2013-07-03			350,00	\$
2013-07-03		Ferme Ubald Nadeau et Fils inc.	350,00	\$
2013-07-03		Génération N. (SENC)	350,00	\$
2013-07-15	463	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59	\$
2013-07-19	99601	Dufresne Hébert Comeau avocats	4511,71	\$
2013-07-24	900081218	Dessau	162367,55	\$
2013-07-17	FAC0877415	Raymond Chabot Grant Thornton	1 785,00	\$
2013-07-03	461	Marcel Fafard, ingénieur	2516,18	\$
2013-06-30	2669	Activa Environnement	913,50	\$
2013-08-05	310395	SMI, Le Groupe S. M. International inc.	3600,00	\$
2013-05-24	FAC0852705	Raymond Chabot Grant Thornton	525,00	\$
2013-06-12	20130612	Ministre du Revenu du Québec	81,00	\$
Total année 2013 :			576 734,07	\$

Parc éolien Pierre-Dé Saurel
Investissements (dépenses) année 2012

Facture
Fournisseur
Montants

Date	Numéro		
2012-02-01	316	Marcel Fafard, ingénieur	2 242,49 \$
2012-02-03	F-1 12740	La Voix	276,00 \$
2012-02-29	2897061	Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.	142,50 \$
2012-03-30	298397	SMI, Le groupe S. M. international inc.	830,00 \$
2012-03-30	298402	SMI, Le groupe S. M. international inc.	3 597,33 \$
2012-03-31	MRC-201202	MRC de Pierre-Dé Saurel	1 851,38 \$
2012-04-01	851266	Constructo SEAO	327,15 \$
2012-04-04	116	Mr	1 900,00 \$
2012-04-08	MRC/CF 01/12		1 725,00 \$
2012-04-12	VA-010	^ ^ ^ ^ ^	1 768,68 \$
2012-04-18		Caisse populaire Desjardins	1 730,00 \$
2012-04-30	89918	Dufresne Hébert Comeau avocat	551,12 \$
2012-05-15	349	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2012-05-15	001990	Activa Environnement inc.	2500,00 \$
2012-05-29	299526	SMI, Le groupe S. M. international inc.	747,00 \$
2012-05-30	299525	SMI, Le groupe S. M. international inc.	1 260,00 \$
2012-05-31	MRC-201203	MRC de Pierre-Dé Saurel	70,47 \$
2012-06-07	2915135	Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.	494,71 \$
2012-06-15	356	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2012-06-21	90909	Dufresne Hébert Comeau avocat	257,30 \$
2012-06-26		Raymond Chabot Grant Thornton	1 000,00 \$
2012-06-30	MRC-201204	MRC de Pierre-Dé Saurel	8,85 \$
2012-07-03		Ferme André Nadeau enr.	350,00 \$
2012-07-03		Ferme Genlouis inc.	350,00 \$
2012-07-03			350,00 \$
2012-07-03		Les fermes M.L. Salvas SENC	350,00 \$
2012-07-03			350,00 \$
2012-07-03		Ferme Ubald Nadeau et Fils inc.	350,00 \$
2012-07-03		Génération N. (SENC)	350,00 \$
2012-07-11		Ministère des Finances	20 000,00 \$
2012-07-12	12749	Enseignes Casavant inc.	215,25 \$
2012-07-15	363	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2012-07-16	002052	Activa Environnement inc.	16710,00 \$
2012-07-16	002049	Activa Environnement inc.	7937,50 \$
2012-07-31	MRC- 201205	MRC de Pierre-Dé Saurel	210,38 \$
2012-08-03	002071	Activa Environnement inc.	5 387,50 \$
2012-08-15	369	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2012-08-21	374	Communications Wilkins	4 398,00 \$
2012-08-29	301578	SMI, Le groupe S. M. international inc.	1 440,00 \$
2012-09-11	002114	Activa Environnement inc.	8943,75 \$
2012-09-15	376	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2012-09-17	002115	Activa Environnement inc.	4636,00 \$
2012-09-18	002117	Activa Environnement inc.	2500,00 \$
2012-09-18	002118	Activa Environnement inc.	3 076,00 \$

2012-09-24	STM1375	Les Productions Kapricom	260,00 \$
2012-09-25	OR00030884	Sun Média	399,50 \$
2012-09-28	OR00032102	Sun Média	319,60 \$
2012-09-30	MRC-201207	MRC de Pierre-Dé Saurel	314,58 \$
2012-10-04	41012		100,00 \$
2012-10-04	012-7		1 200,00 \$
2012-10-09	6369	Traversy Traiteur inc	1 054,00 \$
2012-10-11	132481	Boulevard musique	383,00 \$
2012-10-12	376	Communications Wilkins	2810,00 \$
2012-10-12	002151	Activa Environnement inc.	8943,75 \$
2012-10-13	ST002181	Médias Transcontinental S.E.N.C.	373,00 \$
2012-10-15	383	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2012-10-17	51769	Imprimerie Emond & Pelletier	770,60 \$
2012-10-19	11		60,00 \$
2012-10-29	90422890	Hatch Ltée	2431,00 \$
2012-11-05	002187	Activa Environnement inc.	6842,25 \$
2012-11-14	58047	Location Kiroule inc.	4 125,00 \$
2012-11-15	396	Marcel Fafard, ingénieur	11 280,59 \$
2012-11-20	94092	Dufresne Hébert Comeau avocat	930,00 \$
2012-11-29	12-862	IDEA Communications inc.	10872,00 \$
2012-12-03	002262	Activa Environnement inc.	3566,25 \$
2012-12-06	CN686827	Médias Transcontinental S.E.N.C.	493,00 \$
2012-12-17	MRC-201208	MRC de Pierre-Dé Saurel	185,49 \$
2012-12-12	492853	Ferme Genlouis inc.	800,00 \$
2012-11-10	90420315	Hatch Ltée	11 790,53 \$
2012-12-17	2279	Activa Environnement inc.	3 276,00 \$
2012-12-17	2280	Activa Environnement inc.	3076,00 \$
2012-12-31	MRC-201209	MRC de Pierre-Dé Saurel	51,00 \$
2013-01-10	305295	SMI Les Consultants S. M. Inc.	4411,21 \$
2013-01-15	406	Marcel Fafard, ingénieur	16920,89 \$
2012-01-22	95569	Dufresne Hébert Comeau avocat	1 619,90 \$
2013-01-01	954052	Constructo SEO	597,23 \$
2012-03-19	812762	Chapdelaine assurances et services financiers	4499,00 \$
2012-05-10	819423	Chapdelaine assurances et services financiers	3343,00 \$
2012-06-26		Raymond Chabot Grant Thornton	500,00 \$
Total année 2012 :			277466,27 \$

Parc éolien Pierre-Dé Saurel **Investissements année 2011**

Facture
Fournisseur
Montants

Date	Numéro		
2011-03-18		Investissement initial - Hydro Québec	246 000,00 \$
2011-03-18		Fonds de roulement	6 000,00 \$
2011-06-30	272	Marcel Fafard, ingénieur	2495,74 \$
2011-07-04		Lettre de crédit (Raccordement - Hydro Québec)	50000,00 \$
2011-07-07	126358	Boulevard musique	433,52 \$
2011-08-24	84520	Dufresne Hébert Comeau Avocats	3 066,50 \$
2011-08-24	90360390	GPCO Inc.	2690,59 \$
2011-08-24	20110824	Petite caisse	36,00 \$
2011-09-20	1432-11	Mission marketing	1 759,15 \$
2011-10-25	29351 9-A	SMI, Le Groupe S. M. International inc	1 218,65 \$
2011-11-28		Lettre de crédit (Raccordement - Hydro Québec)	50000,00 \$
2011-01-25	40129	Photo Copie Express	664,44 \$
2011-01-31	2819535	FMC -Avocats-	2314,66 \$
2011-02-04	2819033	FMC -Avocats-	7975,56 \$
2011-02-17	90342139	GPCO Inc.	10222,58 \$
2011-02-28	81870	Dufresne Hébert Comeau Avocats	2675,56 \$
2011-02-28	246	Marcel Fafard, ingénieur	12469,19 \$
2011-03-03	2787301	Samson Bélair/Deloitte & Touche	8 126,95 \$
2011-03-09	290291	SMI Le Groupe S. M. International inc.	10646,00 \$
2011-03-25	250	Marcel Fafard, ingénieur	360,54 \$
2011-03-25	82131	Dufresne Hébert Comeau Avocats	4085,93 \$
2011-03-25	2825127	FMC -Avocats-	6 147,18 \$
2011-03-25	2825128	FMC -Avocats-	323,61 \$
2011-03-28	251	Marcel Fafard, ingénieur	2 069,58 \$
2011-03-31		Caisse Populaire Pierre-Dé Saurel	3,06 \$
2011-04-13	2830048	FMC -Avocats-	1 385,28 \$
2011-04-13	2830051	FMC -Avocats-	6049,25 \$
2011-04-13	2820053	FMC -Avocats-	5345,00 \$
2011-04-13	2830054	FMC -Avocats-	1 176,54 \$
2011-04-21	83109	Dufresne Hébert Comeau Avocats	5617,86 \$
2011-04-21	83110	Dufresne Hébert Comeau Avocats	5711,32 \$
2011-04-30	2833738	FMC -Avocats-	3531,00 \$
2011-04-30	2833741	FMC -Avocats-	1 275,00 \$
2011-04-30		Caisse Populaire Pierre-Dé Saurel	17,00 \$
2011-05-13	83509	Dufresne Hébert Comeau Avocats	2 102,52 \$
2011-05-13	83508	Dufresne Hébert Comeau Avocats	8582,75 \$
2011-05-20	S500792 D	Caisse Centrale Desjardins	1 458,37 \$
2011-08-31		Caisse Populaire Pierre-Dé Saurel	15,40 \$
2011-06-01	262	Marcel Fafard, ingénieur	1 314,50 \$
2011-06-06	2839539	FMC -Avocats-	567,25 \$
2011-06-06	2839555	FMC -Avocats-	180,00 \$
2011-06-08	83875	Dufresne Hébert Comeau Avocats	638,08 \$

Facture Date		Fournisseur	Montants
Numéro			
2011-06-08	83876	Dufresne Hébert Comeau Avocats	334,13 \$
2011-06-30		Caisse Populaire Pierre-Dé Saurel	12,90 \$
2011-07-11	S500842 D	Caisse Centrale Desjardins	450,68 \$
2011-08-08	2851203	FMC -Avocats-	1 130,50 \$
2011-08-08	2851351	FMC -Avocats-	68,25 \$
2011-08-24	84520	Dufresne Hébert Comeau Avocats	1 959,13 \$
2011-08-24	84521	Dufresne Hébert Comeau Avocats	371,71 \$
2011-08-24		Caisse Populaire Pierre-Dé Saurel	136,15 \$
2011-09-07	85311	Dufresne Hébert Comeau Avocats	2 526,90 \$
2011-09-19	45599	Ferme Genlouis inc.	800,00 \$
2011-09-22		Ferme André Nadeau enr.	350,00 \$
2011-09-22		Ferme Genlouis inc.	350,00 \$
2011-09-22			350,00 \$
2011-09-22		Les fermes M.L. Salvat SENC	350,00 \$
2011-09-22			350,00 \$
2011-09-22		Ferme Ubald Nadeau et Fils inc.	350,00 \$
2011-09-22		Génération N. (SENC)	350,00 \$
2011-10-03	292	Marcel Fafard, ingénieur	1 121,25 \$
2011-10-11	2863060	FMC -Avocats-	10804,25 \$
2011-10-25	294163	SMI Le Groupe S. M. International inc.	3600,00 \$
2011-10-25	29281 0-A	SMI Le Groupe S. M. International inc.	2250,00 \$
2011-11-18		Hélène Goulet	530,20 \$
2011-11-23	86888	Dufresne Hébert Comeau Avocats	871,70 \$
2011-11-25		Hélène Goulet	241,67 \$
2011-11-29	F-1 19943	Les 2 Rives	249,90 \$
2011-12-01	304	Marcel Fafard, ingénieur	1 218,75 \$
2011-12-01	39033	Page Cournoyer	1 672,50 \$
2011-12-05	S500842 D	Caisse Centrale Desjardins	361,89 \$
2011-12-07	308-T	La Porte du passant	347,50 \$
2011-12-08	39088	Page Cournoyer	1 295,00 \$
2011-12-08	39085	Page Cournoyer	405,00 \$
2011-12-08	39084	Page Cournoyer	707,00 \$
2011-12-09		Hélène Goulet	929,50 \$
2011-12-12	39097	Page Cournoyer	59,00 \$
2011-12-13	F-120190	Les 2 Rives	1 079,50 \$
2011-12-14	1436-11	Mission Marketing	6885,00 \$
2011-12-14	1437-11	Mission Marketing	143,69 \$
2011-12-21	90382378	Hatch Ltée	3708,55 \$
2011-12-24	ST000498	Tanscontinental	356,00 \$
2012-01-23	297012	SMI Le Groupe S. M. International inc.	3373,52 \$
2012-02-01	316	Marcel Fafard, ingénieur	2 730,00 \$
2011-02-04	2819033	FMC -Avocats-	8402,03 \$
2011-02-28	81870	Dufresne Hébert Comeau Avocats	1 378,31 \$
2011-03-25	2825126	FMC-Avocats-	999,45 \$
2011-03-25	2825128	FMC -Avocats-	196,78 \$
2011-03-31		Caisse Populaire Desjardins	3,06 \$
2011-04-30	774402	Chapdelaine Assurances et Services Financiers	4561,41 \$
2011-04-30		Caisse Populaire Desjardins	17,00 \$
2011-05-31		Caisse Populaire Desjardins	14,15 \$
2011-06-30		Caisse Populaire Desjardins	12,00 \$
Total année 2011 :			547518,02 \$

Investissement de la MRC de Pierre-Dé Saurel dans le projet de parc éolien 2008 à 2010

t

Coûts nets	Date	Fournisseur
Réel au	Facture	
2010-12-31		

11 939,06 \$	2010-03-01	Marcel Fafard, ingénieur
11 170,46 \$	2010-04-01	Marcel Fafard, ingénieur
12605,19 \$	2010-05-01	Marcel Fafard, ingénieur
4682,65 \$	2010-06-07	Marcel Fafard, ingénieur
11 272,94 \$	2010-07-02	Marcel Fafard, ingénieur
4 099,25 \$	2010-07-17	Marcel Fafard, ingénieur
1 076,05 \$	2010-09-01	Marcel Fafard, ingénieur
1 793,42 \$	2010-12-31	Marcel Fafard, ingénieur

46 113,88 \$	2010-04-22	Le Groupe S. M. International inc.
27668,33 \$	2010-06-15	Le Groupe S. M. International inc.
18445,56 \$	2010-08-16	Le Groupe S. M. International inc.
8090,64 \$;	2010-08-17	Le Groupe S. M. International inc.

3020,50 \$	2010-03-31	GPCO inc.
3700,11 \$	2010-04-30	GPCO inc.
4681,79 \$	2010-06-17	GPCO inc.
9374,30 \$	2010-07-23	GPCO inc.
4498,39 \$	2010-10-06	GPCO inc.

24292,26 \$	2010-04-20	Le Groupe S. M. International inc.
11 866,25 \$	2010-06-03	Le Groupe S. M. International inc.

5738,69 \$	2010-01-15	Marcel Fafard, ingénieur
955,70	2010-02-11	Hydro-Québec Distribution
1 925,00 \$	2010-02-25	██
1 450,00 \$	2010-03-08	██
313,92 \$	2010-04-27	Journal Les 2 Rives
313,92 \$	2010-04-27	Journal Les 2 Rives
2 400,00 \$	2010-06-26	<u>8 propriétaires des terrains visés par le projet</u>
10512,73 \$	2010-06-30	Dépôt de soumission à Hydro-Québec Distribution
(300,00) \$	2010-06-28	Annulation par 1 propriétaire

243 700,99 \$

**Investissement de la MRC de Pierre-Dé Saurel dans le projet de
Parc éolien 2008 à 2010**

Coûts nets	Date	Fournisseur
Réel au	Facture	
2009		
5277,78 \$	2009-10-14	Marcel Fafard, ingénieur
30 277,29 \$	2009-10-05	Le Groupe S. M. International inc.
2 157,50 \$	2009-09-28	Gen Louis inc.
20496,26 \$	2009-12-21	Le Groupe S. M. International inc.
5393,75 \$	2009-12-15	Hydro-Québec
63602,58 \$		
2008		
10032,38 \$	2008-10-01	Marcel Fafard, ingénieur
10032,38 \$		